

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-187/SG/FP constatant la reprise de service d'un brigadier-chef de police.

n° 71-187/SG/FP

Ministère

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS ET DE
LA JEUNESSE

Date de publication

4 février 1971

Numéro JO

n° 4 du 25/02/1971

Date du numéro

25 février 1971

TEXTE INTÉGRAL

Est constatée, pour compter du 25 janvier 1971, date de retour au Territoire, la reprise de ses fonctions antérieures au Commissariat central de police de Diibouti rar M. Daniel Sauvayre, brigadier-chef de police.